



**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 533 du 12 juin 2024**

**Création du Comité consultatif national d'éthique du numérique**

# [Décret n° 2024-463 du 23 mai 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049591295) portant création du Comité consultatif national d'éthique du numérique

# Journal officiel du 25 mai 2024Le décret prévoit la création pour cinq ans, conformément à l'article R.\* 133-2 du [code des relations entre le public et l'administration](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000031366350&dateTexte=&categorieLien=cid), du Comité consultatif national d'éthique du numérique. Cet organisme consultatif, composé de vingt membres outre son président, a pour mission de contribuer à la réflexion sur les enjeux d'éthique soulevés par les avancées des sciences, des technologies, des usages et des innovations dans le domaine du numérique et leurs différents impacts, notamment sociaux, économiques, environnementaux, individuels ou éducatifs, par la production de documents de référence, d'avis, de recommandations, d'actions de sensibilisation, l'animation de débats publics et la contribution aux réflexions internationales avec les instances qui conduisent des missions similaires.[Décret n° 2024-463 du 23 mai 2024](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049629747) portant création du Comité consultatif national d'éthique du numérique (rectificatif)Journal officiel du 1er juin 2024

Rectificatif au Journal officiel n° 120 du 25 mai 2024, texte n° 1 :
Au 3° de l'article 2, au lieu de :

« - un représentant de l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique, proposé par son président ; »,

lire :

« - un représentant de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, proposé par son président ; ».